



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017

- 1 Administration de la municipalité**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017
 - 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
 - 1.5 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 1.6 Revenu Québec - Service Mon Dossier représentants autorisés
 - 1.7 Vote par correspondance - Élection générale 2017
 - 1.8 Retour au travail - Journalier
- 2 Trésorerie**
 - 2.1 Bordereau de dépenses du mois
 - 2.2 Autorisation frais de remboursements élus
 - 2.3 Engagement de crédits
 - 2.4 Article 8, Règlement 2017-536 - Taxation sécurité publique code d'utilisation 1900
- 3 Sécurité publique**
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement**
 - 4.1 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement
 - 4.2 Autorisation paiement - Entente intermunicipale collecte et transport des ordures
 - 4.3 Contrat cucilleite et transport conteneurs - Écocentre
 - 4.4 Adjudication de contrat approvisionnement de pierre concassée
 - 4.5 Adjudication de contrat entretien des chemins municipaux (nivelage)
 - 4.6 Travaux chemin Sainte-Marie, pont enjambant la décharge du lac-Veillette
 - 4.7 Demande de subvention programme PAARRM
 - 4.8 Rapport reddition de comptes programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 4.9 Appel d'offres travaux modification conduite égout sur une portion de la rue Cloutier
 - 4.10 Projet aqueduc Hervey-Jonction - Autorisation signature CN
 - 4.11 Désignation mandataire de la municipalité pour les transactions à la SAAQ
 - 4.12 Demande d'aide financière programme d'Aide aux villégiateurs sur les terres du Domaine de l'état



No de résolution
ou annotation:

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Appel d'offres - Entretien paysagers
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être**
 - 6.1 Renouvellement adhésion RQVVS
 - 6.2 Nomination comité de transition pour la fusion des OMH
 - 6.3 Dépôt rapport financier bibliothèque 2016
 - 6.4 Nomination président comité Arts et Culture
 - 6.5 Proposition enseigne numérique
- 7 Autres sujets**
 - 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Femmes de Mékinac - Bulletin Autour d'ELLES
 - 7.1.2 Dépôt du cahier de Partenariat - Fête Estivale 2017
 - 7.1.3 Demande O.P.P. école primaire le Sablon d'Or
 - 7.2 Avis de motion de félicitations - Madame Cathy Fraser
 - 7.3 Avis de motion de remerciement Mme Aline Ménard
 - 7.4 Appui - demande de branchement Telus
 - 7.5 Inscription souper bénéfice Silence et Noirecur
 - 7.6 Varia
 - 7.7 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 7.8 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 2^e jour du mois de mai deux mille dix-sept (2 mai 2017), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller

Monsieur Réjean Gauthier, conseiller

Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Lac-aux-Sables

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017**

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente-sept minutes (19h37), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 2 mai 2017 en laissant le point Varia ouvert et en ajoutant deux points d'information pour invitation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mai 2017, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2017 et devant être présentée au conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mai 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19h52

2017-05-148

2017-05-149

2017-05-150



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Fin: 20h13

1.6 Revenu Québec - Service Mon Dossier représentants autorisés

2017-05-151

CONSIDÉRANT la modification du service en ligne *Clic Revenu* par Revenu Québec pour la version *Mon dossier pour les entreprises*;

CONSIDÉRANT la modification des rôles et responsabilités des représentants autorisés et des représentants électroniques

CONSIDÉRANT que pour conserver l'accès à ce service en ligne, les représentants doivent être nommés par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables nomme madame Valérie Cloutier, directrice générale à titre de représentante autorisée et représentante électronique de l'entreprise auprès de Revenu Québec et du service en ligne *Mon dossier pour les entreprises*.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Vote par correspondance - Élection générale 2017

2017-05-152

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu de ne pas utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Retour au travail - Journalier

2017-05-153

CONSIDÉRANT la planification saisonnière du travail des journaliers et de l'ouverture de l'Éco-centre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables entérine le retour au travail de monsieur Yves Simard à compter du 15 avril 2017 à titre de préposé à l'éco-centre, son horaire de travail sera planifié selon les besoins municipaux par le directeur des Travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2017-05-154

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par mesdames Julie Ricard et Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 903, # 904 et # 905;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 avril 2017, au montant de 27 765,27 \$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 55 608,10 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2017.

Valérie Cloutier OMA

Valérie Cloutier, OMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.2 Autorisation frais de remboursements élus

2017-05-155

Les élus déclarent avoir déposé leurs frais de déplacement autorisés pour le mois de mai 2017.

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin d'autoriser un déboursé de 69,00 \$ pour le paiement des frais du mois de mai 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Engagement de crédits

2017-05-156

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Loisirs:



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

DESCRIPTION	MONTANT	BUDGET
Jouer pour jouer (soccer)	500 \$	Matériel # 02-70150-621

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.4 Article 8, Règlement 2017-536 - Taxation sécurité publique code d'utilisation 1900

2017-05-157

CONSIDÉRANT le règlement de taxation 2017 # 2017-536;

CONSIDÉRANT l'article 8 qui présente la modification de la tarification de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter un alinéa à cet article pour son application uniforme;

CONSIDÉRANT que l'article 9 spécifie déjà cette information;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que l'alinéa suivant soit ajouté à la fin de l'article 8 du règlement de taxation # 2017-536 :

Pour les fiches ayant un :

- Code d'utilisation entre 1900 et 1999 avec évaluation de bâtiment supérieure à 5 750 \$:
 - 1.0 unité soit 87,62 \$
- Code d'utilisation entre 1900 et 1999 ou supérieure à 8130 avec évaluation de bâtiment inférieure à 5 750 \$:
 - 0.5 unité soit 43,81 \$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer l'ensemble des correctifs et à émettre les crédits lorsqu'il y a lieu.

Pour les fiches n'ayant pas de crédit l'ajustement sera effectué lors de la taxation 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement

2017-05-158

CONSIDÉRANT que les demandes déposées sont conformes à la politique de déneigement des chemins privés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2016-2017 une somme de 680 \$ par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

km pour les chemins suivants:

Chemin	Distance en km	Montant
Décharge du lac Brûlé	0,7	476 \$
Lac-Simon, coté sud	0,6	408 \$
Lac-des Américains (Nord)	1,0	680 \$
Lac des Américains (Sud)	1,0	680 \$
Lac-Veillette (Sud)	3,1	2 108 \$
Route Boutet	1,0	680 \$
Lac-Brûlé	1,0	680 \$
5e avenue-Est	1,6	1 088 \$
Marcotte	0,3	204 \$
Épinette (<i>1ère portion</i>)	1,0	680 \$
Tessier	1,5	1 020 \$
Tangara-Sittelles	1,5	1 020 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Autorisation paiement - Entente intermunicipale collecte et transport des ordures

2017-05-159

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Thècle concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal autorise le paiement des frais relatifs à la période de janvier à mars 2017 pour un montant de 6 874,63 \$ à la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Contrat cueillette et transport conteneurs - Écocentre

2017-05-160

CONSIDÉRANT le contrat pour le transport des conteneurs des matières recyclables de l'Éco-centre sous la juridiction de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie avec un nouvel entrepreneur;

CONSIDÉRANT que les conteneurs de matières non-récupérables sont la responsabilité de la municipalité pour les besoins de l'éco-centre;

CONSIDÉRANT les vérifications par le directeur des travaux publics et de la facilité de coordination des opérations des levées de ces deux catégories de matières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accepte l'offre de transport des conteneurs (roil-ff) de matières non-récupérables à Service Cité Propre inc. selon leur offre de service du 10 avril 2017 pour un montant total de 230 \$ la levée soit un total de 264,40 \$ incluant les taxes applicables pour la période d'avril à novembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Adjudication de contrat approvisionnement de pierre consassée



No de résolution
ou annotation

2017-05-161

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Lac-aux-Sables**

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation pour de la fourniture de pierre concassée # 2017-03-03;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions et la méthode de calcul pour l'octroi du contrat:

Soumissionnaires	Montant taxes incluses <i>Non livrée</i>	Montant taxes incluses coût de transport	Montant total taxes incluses
<i>Les Entreprises St-Ubalde inc.</i>	51 773,24 \$	24 068,38 \$	75 841,62 \$
<i>Carrière Crête inc.</i>	51 198,37 \$	39 841,22 \$	91 039,59 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour la fourniture de pierre concassée selon le document de soumission # 2017-03-03 à Les Entreprises St-Ubalde inc. selon le bordereau de soumission déposé pour la période du 3 mai 2017 pour se terminer au plus tard le 1 janvier 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Adjudication de contrat entretien des chemins municipaux (nivelage)

2017-05-162

CONSIDÉRANT la demande de soumission sur invitation pour des travaux de nivelage # 2017-03-02;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions ;

Soumissionnaires	Taux horaire (<i>incluant taxes</i>)
<i>Les Entreprises St-Ubalde inc.</i>	143,72 \$
<i>Excavations Lac-aux-Sables inc.</i>	N'a pas soumissionné
<i>Les Excavations Jovanex inc.</i>	N'a pas soumissionné
<i>Marcel Guimond et fils inc.</i>	125,32 \$
<i>IIP Terrassement 9006-3165 Québec inc</i>	112,67 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour les travaux de nivelage selon le document de soumission # 2017-03-02 à *HP Terrassement 9006-3165 Québec inc.* selon le bordereau de soumission déposé au montant de 112,67 \$ de l'heure incluant les taxes applicables pour les travaux de nivelage des chemins 2017. Le conseil confirme qu'en cas de non-disponibilité tel que mentionné au devis de soumission le deuxième entrepreneur appelé sera Marcel Guimond et fils Inc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Travaux chemin Sainte-Marie, pont enjambant la décharge du lac-Veillette

2017-05-163

CONSIDÉRANT la présentation des travaux de sécurisation, par monsieur Patrick Genest, effectués à la suite du constat de dommages sur le pont situé sur le chemin Sainte-Marie enjambant la décharge du lac-Veillette;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que le pont a été interdit à la circulation des véhicules lourds à compter du samedi 15 avril jusqu'à la fin des travaux de sécurisation soit le mercredi 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a été inscrite dans le décret ministériel portant le numéro AM. 0014-2017 approuvé par le ministre de la Sécurité publique M. Martin Coiteux;

CONSIDÉRANT les informations reçues du ministère de la Sécurité publique en regard au programme général d'aide financière dont la municipalité est admissible étant donné son inscription au décret;

CONSIDÉRANT que suite aux travaux effectués par le personnel municipal, la municipalité doit indiquer à ses assureurs que la charge admissible est rétablie pour la circulation de tous types de véhicules;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués sont de type temporaire et qu'il y a lieu de faire vérifier et établir les travaux d'intervention à effectuer et leur niveau d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal mandate la firme d'ingénierie Larocque Cournoyer, recommandée par la MRC de Mékinac pour les travaux à effectuer sur des structures de ponts, selon son offre de services datée du 28 avril 2017. Cette offre présente les travaux qui seront réalisés en y incluant la préparation des plans et devis selon l'état de situation qui sera établie d'ici la fin de la semaine pour y maintenir la capacité portante suffisante pour tous les types de véhicules empruntant cette voie. Les travaux effectués seront facturés selon les étapes exécutées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, monsieur le maire indique qu'il s'enregistre contre cette proposition.

À la suite de cette résolution, le maire a utilisé son droit de veto le 3 mai 2017. Cette résolution a été mise à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 mai 2017.

4.7 Demande de subvention programme PAARRM

2017-05-164

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu :

- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au Ministère des Transports pour des travaux de voirie comportant l'amélioration du pont situé sur le chemin Sainte-Marie qui enjambe la décharge du lac-Veillette;
- que les travaux soient exécutés conformément aux règles de la subvention et que le conseil confirme que les dépenses seront effectuées sur des routes dont la gestion incombe à la municipalité.

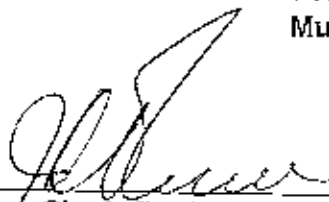
Monsieur le Maire s'abstient de voter sur cette résolution.

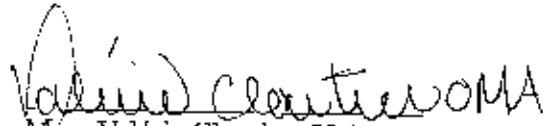
ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Lac-aux-Sables


M. Jean-Claude Tessier
Maire


Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je J.C. Tessier _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 2017-05-163 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 143 (3) du Code municipal ».

En foi de quoi je signe ce 3 mai 2017.